

Décharge 2014: budget général UE, Cour de justice

2015/2157(DEC) - 11/04/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport d'Anders Primdahl VISTISEN (ECR, DK), la commission du contrôle budgétaire a appelé le Parlement européen à **donner décharge** au greffier de la Cour de justice sur l'exécution du budget de la Cour de justice pour l'exercice 2014.

Les députés ont salué le fait **qu'aucune déficience notable** n'a été observée lors de la vérification des domaines liés aux ressources humaines et aux marchés publics pour la Cour de justice de l'Union européenne et que les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour les dépenses administratives et autres des institutions et des organes sont, dans l'ensemble, exempts d'erreur significative.

Exécution budgétaire et financière : le rapport a constaté qu'en 2014, la Cour de justice disposait de crédits d'engagement d'un montant total de **355.367.500 EUR** (354.880.000 EUR en 2013) et que **le taux d'exécution budgétaire a été de 99%**. Il a salué l'augmentation de ce taux en 2014 par rapport à 2013 (96,3%).

Cadre d'action de la Cour de justice : les députés ont salué la productivité de la Cour en 2014 quant à son activité judiciaire, 1.691 affaires ayant été portées devant les trois juridictions et 1.685 affaires ayant été clôturées.

La Cour de justice a clôturé 719 affaires en 2014 (contre 701 en 2013) et a été saisie de 622 nouvelles affaires (contre 699 en 2013). Les députés ont approuvé ces chiffres positifs tout en estimant que les performances pourraient être améliorées à l'avenir. S'agissant du Tribunal, le rapport a noté une hausse générale du nombre de procédures par rapport à 2012 et à 2013. En revanche, le Tribunal de la fonction publique a été moins efficace dans son activité judiciaire générale en 2014.

La Cour de justice est encouragée à **poursuivre sur la voie d'une meilleure utilisation des ressources existantes**.

Les députés ont formulé une **série d'observations** sur la gestion de la Cour de justice et ont demandé :

- une vue d'ensemble de toutes les **activités extérieures de chaque juge** et la publication de toutes les ressources liées aux activités extérieures des juges, comme les services de traduction, les référendaires ou les chauffeurs;
- la mise à la disposition du public, sur le site internet de la Cour de justice, des informations concernant les activités extérieures de chaque juge ;
- la publication sur le site internet de la Cour de justice d'une **déclaration des intérêts financiers** des juges;
- l'utilisation accrue des **nouvelles technologies** afin de réduire davantage le nombre d'exemplaires imprimés, de traducteurs et d'interprètes nécessaires sans nuire à ses responsabilités;
- la réalisation d'économies supplémentaires en ce qui concerne les **documents non judiciaires** en appliquant un régime de traduction limitée;
- la présentation de données conformément à la méthode harmonisée adoptée par le groupe de travail interinstitutionnel sur les indicateurs interinstitutionnels clés d'activité et de performance, qui se penche entre autres sur les **coûts de traduction** ;

- la présentation, en annexe de ses rapports annuels d'activité, du programme des réunions de la Cour de justice ;
- la correction du déséquilibre hommes/femmes, en particulier pour ce qui est des postes à responsabilité;
- des réponses claires à toutes les questions posées par le Parlement et une transparence complète à propos de la question des **pensions**;
- la réduction du nombre de **voitures officielles** mises à la disposition de ses membres et de son personnel.

Les députés ont enfin salué les mesures adoptées par la Cour de justice pour respecter le principe des marchés publics écologiques.